

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	13	13

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à 20 h 00,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
16 mars 2026

Étaient présents : Mme ADAM Brigitte, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELÉNAT Pascal, M.ÉDERLÉ Philippe, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, M. CUNAULT Jean-Baptiste, M.CHANUT Emmanuel, Mme DESBARRES Armelle, M. LÉCOLLE Richard, Mme VERZEAUX Mélanie.

Absents excusés : Mme DILON Catherine, M. PANTALÉON Romain
Secrétaire de séance : Mme VERZEAUX Mélanie

☆☆☆

CM-2026/06 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire précise qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

E. CHANUT

